



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 avril 2021

Délibération n° 2021-033

ASSOCIATION DE PREFIGURATION TARMAQ : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF), LA REGION, BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE MERIGNAC - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELLERON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Marie-Eve MICHELET à Anne-Eugénie GASPAS, Arnaud ARFEUILLE à Cécile SAINT-MARC, Thomas DOVICHY à Christine PEYRE

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Maria GARIBAL

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bastien RIVIERES

Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme, Grands Projets Urbains, Habitat, Patrimoine et Politique de la Ville, rappelle à l'Assemblée que la Ville a signé une convention quadripartite concernant les acquisitions foncières préalables au projet Tarmaq validé par délibération n° 2019-022 du conseil municipal du 8 avril 2019.

En effet, afin d'assurer la maîtrise foncière indispensable à la réalisation de cette Cité des savoirs aéronautiques et spatiaux, il a été proposé d'établir une convention opérationnelle d'action foncière entre l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA) d'une part et les 3 collectivités publiques investies dans le projet d'autre part : la Région Nouvelle Aquitaine, Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac.

Le projet Tarmaq a pour ambition d'être demain un lieu hybride de diffusion, d'acquisition, de conservation, de transmission des savoirs, en lien avec les activités aéronautiques et spatiales très développées dans le secteur. Tarmaq est un projet destiné à accompagner les mutations de la filière aéronautique et spatiale, dans un contexte d'évolutions technologiques et de transition écologique.

Une association de préfiguration a été créée en 2020 afin de porter la future Cité des savoirs aéronautiques et spatiaux. Elle pilote notamment les différentes études nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Suite à la signature de la convention le 11 septembre 2019, l'EPFNA est entré en contact avec tous les propriétaires privés dont les actifs fonciers sont inclus dans les périmètres de la convention. A ce jour, aucun accord n'a pu être trouvé avec les propriétaires même si des négociations sont ouvertes avec certains d'entre eux.

Une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été initiée sur ce périmètre.

Aussi, et afin de permettre la poursuite des opérations foncières, il est proposé de prolonger la convention initiale, prévue jusqu'au 31 décembre 2024. Le présent avenant repousse la limite de validité de la convention quadripartite jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019-022 en date du 8 avril 2019 autorisant la signature de la convention quadripartite concernant les acquisitions foncières préalables au projet Tarmaq,

Vu l'avis de la Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie en date du 30 mars 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle d'action foncière avec l'EPFNA conjointement avec la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole tel que proposé ci-joint ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, à signer l'avenant n° 1 ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTION : Groupe Europe Ecologie les Verts

N'ont pas pris part au vote M. ANZIANI-Mme RECALDE-Mme NEDEL- M. RIVIERES

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 avril 2021



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a horizontal line that extends to the right. A vertical line descends from the end of the horizontal line, forming a stylized signature.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 13 avril 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.